

La compagnie maritime [SNCM:775558463] / **T** : 04.91.56.32.00 (siège à Marseille) fait toujours l'objet d'une incertitude juridique. En effet, la délégation de service public sur les modalités de l'organisation de la continuité territoriale entre Marseille et les ports de Corse pour la compagnie et la [LA MERIDIONALE:057801730] depuis janvier 2014 pourrait être résiliée par le tribunal administratif de Bastia. Cette annulation a été préconisée par le rapporteur public en audience publique. Elle fait suite à une contestation déposée en décembre 2013 par [CORSICA FERRIES:496320151] / **T** : 04.95.32.92.19 (siège à Bastia) qui s'estime lésée par les modalités d'attribution de la DSP. Le tribunal tranchera le 2 avril.